



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral N°IDF-2021-12-07-00023 du 07/12/2021 de Messieurs les préfets de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et de Seine-Saint-Denis, une enquête publique unique préalable à la délivrance d'une autorisation de recherche d'un gîte géothermique basse température sur un périmètre portant pour partie sur les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris (75) et sur les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers (93) et préalable à la délivrance d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche et d'exploitation d'un gîte géothermique sur le site de la ZAC de la Gare des Mines-Fillettes, Paris 18<sup>e</sup> sera ouverte du **lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au mardi 15 février 2022 à 17h00, soit 30 jours consécutifs.**

**Le dossier d'enquête**, comprenant notamment un guide de lecture, une note de présentation juridique et administrative du projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes (pièce A), un résumé non technique du projet (pièce B), les études d'impact initiale (pièce C) et actualisée (pièce D) accompagnées des avis de l'Autorité Environnementale et mémoires en réponse correspondants pour chacune d'elles, le dossier de demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux miniers (pièce E), le rapport rendu par le service en charge des mines (pièce F) et les concertations et avis précédemment rendus (pièce G) ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés dans **les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture d'Île-de-France – Préfecture de Paris (siège de l'enquête)** - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris- 5, rue Leblanc – 75015 Paris
- **Préfecture de Seine-Saint-Denis** – 1, Esplanade Jean Moulin – 93000 Bobigny
- **Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement** - Bureau des affaires générales - 1 place Jules Joffrin - 75877 Paris-cedex 18
- **Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement** - Bureau des affaires générales et élections - 5-7 Place Armand Carrel - 75935 Paris cedex 19
- **Mairie de Saint-Denis** – Service Unité Santé Environnementale – Immeuble St Jean – 6, rue de Strasbourg – 93200 Saint-Denis
- **Mairie d'Aubervilliers** - Direction de l'Habitat - Service Hygiène - 31-33, rue de la Commune de Paris - 93300 Aubervilliers

et sous une forme dématérialisée via :

- **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://geothermie-arena.enquetepublique.net>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête, ainsi qu'à la préfecture de Seine-Saint-Denis (pour la préfecture de Seine-Saint-Denis, consultation du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, **sur rendez-vous**, en appelant préalablement le 01.84.21.27.60)

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Madame Sylviane DUBAIL, Inspectrice de l'administration du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, retraitée.

Toute personne qui aurait à formuler des **observations et propositions** pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignnant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le **registre dématérialisé via** :
  - le **site internet dédié à l'enquête publique** : <http://geothermie-arena.enquetepublique.net>
  - l'adresse de courriel : [geothermie-arena@enquetepublique.net](mailto:geothermie-arena@enquetepublique.net)
  - en les adressant par écrit au siège de l'enquête :  
à l'attention de Madame Sylviane DUBAIL, commissaire enquêteur / Projet Géothermie ARENA  
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris - 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors **des permanences** organisées aux jours, heures et lieux ci-dessous mentionnés.

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête <http://geothermie-arena.enquetepublique.net>

- **Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
le jeudi 20 janvier 2022 de 14h00 à 17h00  
le lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00
- **Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris**  
le vendredi 28 janvier 2022 de 12h00 à 15h00  
le mercredi 9 février 2022 de 11h00 à 14h00
- **Mairie de Saint-Denis**  
le lundi 7 février 2022 de 14h00 à 17h00

Dé plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous, à réserver au maximum 24h avant, dans les créneaux indiqués ci-dessous, par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://geothermie-arena.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01 83 62 45 74 (joignable du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

- le mardi 25 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- le lundi 31 janvier 2022 de 10h00 à 13h00
- le jeudi 10 février 2022 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès de la société CLIMESPACE, maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Maxime BOUCAUD, – 3 à 5, Boulevard Diderot – 75012 Paris ou à l'adresse courriel : [maxime.boucaud@climespace.fr](mailto:maxime.boucaud@climespace.fr)

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira **son rapport** et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, au sein des mairies des communes et mairies des arrondissements de Paris concernées par l'enquête, ainsi qu'à la préfecture de Seine-Saint-Denis et à la Préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

À l'issue de l'enquête publique et sous réserve des résultats de celle-ci, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris prendra par arrêté les décisions d'autorisation ou de refus aux demandes présentées par la société CLIMESPACE relatives à la recherche d'un gîte géothermique et aux travaux miniers.